

---

# *Informations sur la reprise du 14 mai 2020*

## Pôle Educatif des 4 Vallées

*Document réalisé à partir du protocole sanitaire national et de la Circulaire relative à la réouverture des écoles et établissements et aux conditions de poursuite des apprentissages du 4 mai 2020*

---

### Semaine du lundi 4 mai au jeudi 7 mai (vendredi férié)

L'enseignement se poursuivra à distance pour tous les élèves comme avant les vacances.

### À partir du 11 mai

Le lundi 11 et mardi 12 mai : dans le département, ces deux journées seront des journées de pré-rentree pour les enseignants et le personnel périscolaire afin de préparer l'arrivée des élèves dans les meilleures conditions. Les élèves ne seront pas accueillis ces deux premiers jours.

### À partir du jeudi 14 mai

Accueil des élèves dont les parents nous ont avertis du retour en classe (et périscolaire).

Résultat du sondage envoyé aux familles: 3 élèves en maternelle (OTPS, 0 PS, 2 MS, 1GS) ; 8 élèves en CP/CE1 (5 CP, 3 CE1) ; 7 élèves en CE2-CM1-CM2 (1 CE2, 2 CM1, 4 CM2)

1 enseignante en télétravail : Mme Ygorra      2 enseignantes présentes : Mme Doussot, Mme Miny

Dans la classe de Mme Doussot : 2 MS+1 GS+5 CP + ATSEM + Enseignante= 10 personnes

Dans la classe de Mme Miny : 3 CE1 +1 CE2 +2 CM1 + 4 CM2 + Enseignante= 11 personnes

### Transport scolaire

Informations connues à ce jour : les transports devraient être assurés, 1 siège sur 2 est condamné pour respecter les gestes barrière.

### Périscolaire (garderie et cantine)

La collectivité assurera, aux horaires habituels (matin, midi et soir), le service périscolaire pour les enfants présents à l'école et inscrits. Une note expliquant en détail l'organisation de cet accueil sera prochainement diffusée aux familles par la collectivité.

### Précautions prises (gestes barrière et nettoyage)

- Prise de température effectuée par les parents avant le départ pour l'école, si 37,8°C ou plus, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Les personnels prendront également leur température avant de venir à l'école.
- Les cours se déroulent en groupe comprenant au maximum 15 élèves en élémentaire (soit 16 avec l'enseignante + éventuelle AESH) et 8 élèves en maternelle (soit 10 avec l'enseignante, ATSEM + éventuelle AESH).

- La distance d'1 m sera respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).
- 16 personnes par classe élémentaire maximum.
- Respect des gestes barrière.
- Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons, matériel collectif..., seront interdits.
- Toute intrusion de personne « étrangère » à l'école est interdite. Les parents et représentants de parents ne pourront pas rentrer dans l'enceinte de l'école.
- Port du masque pour les enseignantes et les personnels territoriaux dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées (en maternelle, dans les couloirs, en récréation, ...).
- Aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes, durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.
- Maternelle : il sera demandé aux parents de vêtir leurs enfants de telle manière qu'ils puissent être autonomes.
- Les salles seront nettoyées en respectant le protocole sanitaire (protocole joint également à ce mail).

## Foire aux questions

### Et si on veut que nos enfants portent un masque ?

Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés si vous nous le demandez et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes. Pour les élèves en école maternelle le port du masque est à proscrire.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population. Dans l'attente, le ministère de l'éducation nationale dotera chaque école pour que des masques, de même qualité que ceux offerts aux enseignantes (masques « grand public » de catégorie 1) puissent être mis à disposition des élèves dont les familles en auront fait la demande.

### Comment vont se dérouler les récréations ?

Les récréations devront être organisées par classe en tenant compte des recommandations en terme de distanciation et de gestes barrière ; en cas de difficulté d'organisation, elles pourraient être remplacées par des temps de pauses en classe.

Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.

Les adultes porteront un masque.

### Mon enfant pourra-t-il être en contact avec ses camarades ?

L'organisation mise en place dans les écoles doit permettre la distanciation sociale dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

### Le lavage des mains sera-t-il régulier ?

Le lavage des mains doit être réalisé :

- A l'arrivée à l'école avant de rentrer en classe
- Après les récréations
- Avant et après chaque repas
- Avant et après être allé aux toilettes
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- Le soir avant de quitter l'école

### Comment seront installées les salles de classes en élémentaire ?

Les tables seront espacées d'au moins 1 m pour respecter la distanciation sociale. Les élèves n'auront pas le droit de circuler librement dans la classe (ils pourront bien évidemment se rendre aux toilettes, en se lavant les mains avant et après).

Chaque élève aura du matériel individuel, le matériel collectif sera interdit. Le prêt de matériel sera interdit également. **Lors du retour de votre enfant en classe, pensez à le munir de tout le matériel scolaire nécessaire, à vérifier la trousse... Merci de fournir également à votre enfant un ou deux paquets de mouchoirs papier, à usage unique.**

Les enseignantes devront également rester à 1 m des élèves. Nous aurons des masques lorsqu'un rapprochement sera nécessaire.

Les cahiers ou les copies des élèves ne pourront pas être récupérées et corrigées pour ne pas manipuler le matériel de l'élève. Les corrections s'effectueront au tableau, à l'oral en collectif, sans contact ni rapprochement. Les travaux sur ardoise permettant la distanciation seront également privilégiés.

### Comment sera installée la classe maternelle ?

L'ensemble des jeux collectifs seront retirés de la classe. Les élèves n'auront plus accès au coin cuisine, construction, bibliothèque...

Ils seront installés à des tables individuelles espacées d'au moins 1 m et ne pourront pas circuler librement dans la classe (ils pourront se rendre aux toilettes, seul de préférence, en se lavant les mains avant et après). Chaque élève disposera d'une barquette nominative avec du matériel que lui seul manipulera. L'usage du matériel collectif est interdit.

L'enseignante, l'ATSEM et l'éventuelle AESH devront également rester à 1 m des élèves et porteront un masque.

### Comment les salles sont-elles nettoyées ?

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.

Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu avant la rentrée des personnels et des élèves. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucide NF EN 14476.

### Et si nos enfants ont du mal à respecter les gestes barrière ?

Un apprentissage prioritaire sera réalisé par les enseignantes et une surveillance accrue sera effectuée.

### Je veux passer d'une scolarisation à domicile à un retour à l'école ?

Les enfants seront accueillis par vagues successives, le retour en classe ne pourra s'effectuer qu'à des dates précises. Si vous souhaitez réinscrire votre enfant, merci de le faire au plus tard le mardi de la semaine qui précède sa reprise. En cas d'absence de réponse ou de non réinscription dans ces délais (au plus tard le mardi), l'enfant ne sera pas comptabilisé dans les effectifs de la semaine suivante.

Les enfants non prévus peuvent être refusés.

### Et si je souhaite scolariser mon enfant uniquement certains jours ?

Pas de scolarisation aléatoire, de présence irrégulière. Si vous scolarisez votre enfant vous vous engagez à ce qu'il le soit de manière très régulière. ATTENTION, les absences habituelles sont bien entendu autorisées (maladies, rendez-vous...). Pour prévenir d'une absence pour maladie, il vous sera demandé les symptômes de l'enfant.

### Et si je change d'avis, je ne veux plus que mon enfant aille à l'école, je suis trop inquiet ?

À tout moment vous pouvez repasser à une scolarisation à la maison (prévenir par mail).

### Et si on devient trop nombreux ? (Plus de 15 élèves par classes en élémentaire, 8 élèves en maternelle)

Une alternance 2 jours/2 jours, par exemple, sera mise en place en fonction du nombre d'élèves et du nombre d'enseignantes disponibles. C'est pour cela qu'il est nécessaire que l'on soit prévenu la semaine qui précède chaque retour d'élève. **L'organisation de la semaine du 11 au 15 mai décrite ci-dessus pourra être remise en cause pour la semaine du 18 mai ! Merci d'en prendre note.**

### Mon enfant est-il accueilli dans sa classe habituelle ?

En fonction du nombre d'élèves présents et du nombre d'enseignantes présentes sur site, les enfants peuvent être regroupés avec d'autres classes dans la limite fixée par le protocole sanitaire (16 personnes en élémentaire, 10 personnes en maternelle).

Par exemple, si très peu d'élèves sont accueillis en classe maternelle, ils pourraient être accueillis avec les élèves de CP/CE1.

L'organisation sera repensée chaque semaine en fonction du nombre d'élèves et d'enseignantes présentes, c'est pour cela qu'il est impératif que chaque famille prévienne une semaine à l'avance du retour d'un enfant. Un petit groupe d'élèves pourra être pris en charge par un agent d'animation ou Mme Schmit, présidente du Syndicat scolaire, pour faire une activité de lecture à voix haute ou autre activité pédagogique.

### Et si on reste à la maison, quel travail est prévu ?

Le travail à distance continuera à être communiqué à chaque famille. En revanche, le suivi ne pourra plus être effectué comme il l'était auparavant car les enseignantes seront dans les classes. L'accompagnement à distance ne sera plus nécessairement dispensé par l'enseignante de la classe mais par d'autres enseignants en télétravail, désignés pour cette tâche. Le travail à distance pourra ne plus être présenté sous la même forme. Le travail à distance des TPS/PS/MS ne sera pas prioritaire.

Afin de ne pas créer trop de différences entre les enfants qui seront à l'école et ceux qui resteront à la maison, les enseignants proposeront, en classe, des activités similaires à celles qui sont envoyées aux familles. Tous les élèves de France étant dans la même situation, une adaptation des programmes et des enseignements est prévue l'année prochaine afin que les élèves ne soient pas pénalisés.

### Et si un enfant présente des symptômes ?

L'enfant sera immédiatement isolé du groupe et un masque lui sera fourni (s'il est en âge d'en porter un). Les parents seront contactés pour venir chercher l'enfant le plus rapidement possible. L'élève ne pourra revenir en classe qu'après avis du médecin traitant.